

LIBÉRER LOUISA HANOUNE

L'arrestation et le déferrement devant la juridiction militaire de Louisa Hanoune au motif d'une prétendue « atteinte à l'autorité de l'Etat » révèle que l'instrumentalisation de l'institution judiciaire n'a pas disparu en Algérie.

Arrêter une députée et l'incarcérer en raison de ses opinions politiques ne permette pas d'augurer d'un changement des méthodes du gouvernement pourtant exigé par le peuple algérien. La LDH appelle à mettre un terme sans délai à cette parodie de justice.

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 17 MAI 2019

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

